



La Ville de Baie-D'Urfé bénéficie d'une canopée qui fait l'envie de plusieurs municipalités. La canopée des arbres correspond à la couche supérieure formée par la cime des arbres qui nous fournit de l'ombre tout en absorbant les

poussières et les multiples polluants atmosphériques. En 2013, la Ville de Baie-D'Urfé avait un indice de canopée de 32,5 %, parmi les plus élevés de l'île de Montréal.

L'agrile du frêne représente une sérieuse menace à la santé de la canopée de la Ville puisque les frênes constituent une part importante de notre inventaire forestier.

Une recherche effectuée aux États-Unis par Geoffrey Donovan, Ph. D. intitulée « *The Relationship Between Trees and Human Health, Evidence from the Spread of the Emerald Ash Borer* » a permis de démontrer qu'il y avait « une augmentation de la mortalité liée à la maladie cardiovasculaire et des voies respiratoires inférieures dans les régions infestées par l'agrile du frêne. L'ampleur de ce phénomène était plus important quand l'infestation progressait ainsi que dans les régions où le revenu des ménages était supérieur à la moyenne ».



## ANALYSE DE LA SITUATION

En 2014, l'Administration de la Ville a complété le recensement de ses frênes publics et privés avec l'appui de l'*Escouade des bénévoles de Baie-D'Urfé*. **En tout, 6 117 frênes ont été identifiés.**

Depuis ce recensement, 63 frênes ont été coupés dont 62 pour d'autres raisons que celles de l'agrile (aucune infestation mais en mauvais état).

En date de mars 2015, la Ville compte 6 054 frênes : 3 330 (55 %) sur les terrains privés et 2 724 sur la propriété publique. Tout près de 12 % de nos propriétaires ont plus de 5 frênes sur leurs terrains.

En 2014, la Ville confirmait l'existence de quatre foyers d'infestation détectés dans de multiples secteurs, ce qui porte à croire que l'agrile du frêne est bel et bien implanté dans notre Ville. En outre, l'étendue de l'infestation confirme que ces foyers étaient présents depuis plusieurs années.

La stratégie et le règlement adoptés le 10 mars dernier démontrent la façon dont la Ville entend faire face à l'agrile du frêne. Plus de 30 citoyens ont assisté à la séance de consultation publique précédant l'adoption du règlement et aucun changement n'a été demandé. Une copie de la *Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne* et des règlements qui s'y rapportent sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Des séances d'information sont prévues durant l'année. La stratégie et les règlements ont été abordés avec le secteur industriel lors de la réunion du 25 mars dernier. Une séance d'information ouverte à tous les résidents et non résidents, aux commerces et aux institutions se tiendra le **23 avril prochain à la Grange rouge**. Des réunions particulières seront organisées pour tous propriétaires ayant **plus de 10 frênes** sur leurs terrains.

## STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LES FRÊNES PUBLICS

Des 2 724 arbres répertoriés sur le territoire de la Ville, 1 778 (65 %) frênes sont situés dans les secteurs boisés; nous élaborerons une stratégie propre à ces arbres au courant de l'année.

La balance des arbres se retrouve dans nos parcs et en bordure de rues (597) ainsi que dans les zones boisées de nos parcs (349).

220 frênes, soit (37 %) de ceux que l'on retrouve dans nos parcs et en bordure de rues, seront traités au *TreeAzin* (70 ayant été traités en 2014 et 150 autres qui seront traités en 2015. Ils seront injectés par la suite à tous les deux ans, si le traitement s'avère approprié). Grâce au traitement de leurs frênes au *TreeAzin* entre 2009 et 2013, la Ville de Oakville en Ontario a rapporté un taux de réussite de 99 %.

Au cours des cinq (5) prochaines années, la Ville s'engage à planter au minimum **20 % plus d'arbres** que ceux prévus pour l'abattage dans ses parcs et en bordure de rues. Elle



# Message du maire

s'engage de plus à remplacer **15 % des arbres** prévus pour l'abattage dans les régions boisées des parcs au cours des sept (7) prochaines années. **105 arbres** seront prévus pour reboisement à chaque année de 2015 à 2019, soit 90 en bordure de rues et dans les parcs et 15 dans les régions boisées des parcs.

Le programme de gestion préventive et de remplacement des frênes publics 2015-2019 coûtera annuellement à la Ville tout près de 200 000 \$.

## STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LES FRÊNES PRIVÉS

La stratégie d'intervention pour les frênes privés de la Ville est ouverte à tous les propriétaires sur le territoire de la Ville de Baie-D'Urfé : résidentiel, non résidentiel, commercial ou institutionnel. Veuillez noter que toute aide financière sera rétroactive à l'inventaire de 2014.



**Pour être admissible à une aide financière, un frêne doit OBLIGATOIREMENT répondre aux deux critères suivants :**

- Il doit mesurer plus de 25 cm de diamètre (78,5 cm de circonférence).
- Il ne doit pas se situer dans une zone boisée, ni sur un terrain vague.-

## AIDE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT

La Ville s'engage uniquement pour l'instant à effectuer le premier traitement.

- Ceci représente un remboursement allant jusqu'à 50 % du coût du traitement jusqu'à un maximum de 250 \$ par arbre.

Le programme d'aide financière sera également disponible aux citoyens qui voudraient faire traiter un frêne public ne figurant pas sur la liste actuelle des arbres de la Ville à traiter, mais identifié par la Ville comme étant un arbre traitable. La Ville réévaluera le programme d'aide financière à la suite du premier traitement des frênes privés et publics, une

fois qu'elle aura mieux défini son engagement.

## AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE

La Ville remboursera jusqu'à 50 % du coût pour l'abattage d'un arbre jusqu'à concurrence de 125 \$ l'arbre.



## PLANTATION

Tous les propriétaires sont fortement encouragés à planter un arbre ou un arbuste pour chaque deux arbres qui auront été coupés sur leur propriété.

Compte tenu de l'importance de la canopée des arbres pour la santé, la sécurité et la qualité de vie de tous les citoyens et, étant donné que potentiellement 2 500 arbres dans les zones non boisées pourraient être perdus du côté du secteur privé, la Ville s'engage à offrir 2 500 arbres à ses citoyens sur une période de cinq ans. L'offre sera ouverte à tous les propriétaires du secteur résidentiel, non résidentiel, commercial et institutionnel, peu importe si le propriétaire possède ou non un frêne.

250 arbres de 10 espèces différentes seront offerts deux fois par an (au printemps et à l'automne) pour la période de 2015 à 2019. Veuillez vous référer à la chronique d'avril d'Emmanuelle Jobidon en ce qui a trait aux 250 premiers arbres qui seront disponibles ce printemps.

Le programme de gestion préventive et de remplacement des frênes privés 2015-2019 de la Ville devrait coûter tout près de 500 000 \$ : 200 000 \$ sont prévus pour le programme de reboisement et 300 000 \$ pour le programme d'aide financière d'abattage et de traitement. Pour le moment, nous ne savons pas exactement combien d'arbres privés parmi les 2 500 recensés sont admissibles à l'aide financière car pour se qualifier, un arbre doit avoir un diamètre supérieur à 25 cm.

L'ensemble des fonds destinés à la stratégie des frênes privés sera puisé à même le surplus de la Ville.

*Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du conseil municipal.*





## Bilan de la saison de patinage

Nous sommes à la mi-mars alors que j'écris ces lignes et nous venons tout juste d'être informés par notre directeur des travaux publics que la Ville a cessé l'arrosage des patinoires pour la saison. Le soleil du printemps se fait sentir, les nuits sont dorénavant moins froides et les tentatives d'arrosage pour prolonger la saison seraient vaines. Depuis les deux dernières années, la Ville a déployé un effort considérable pour rendre les patinoires opérationnelles le plus tôt possible et maintenir une qualité optimale de la glace tout au long de l'hiver. La température a été une alliée; les deux derniers hivers ont été froids de manière soutenue. Il faut donc se rendre



à l'évidence que la saison de patinage se résume plus ou moins de la mi-décembre à la mi-mars (trois mois).

## Le sentier Victoria

La Ville a prévu dans les trois derniers budgets, l'aménagement d'un sentier sur la rue Victoria depuis l'école *Alexander von Humboldt* jusqu'à la rue Sunny Acres. Ce sentier vise à prolonger le chemin reliant la rue Sunny Acres à la rue Morgan et permettrait aux écoliers qui fréquentent les écoles *Alexander von Humboldt* et *Dorset* d'éviter la rue dans une section plus escarpée et dans une courbe.

Nous reconnaissons que la topographie du secteur rend la faisabilité d'un sentier difficile à aménager. À certaines heures même, le

stationnement dans la rue occasionne également un problème. Une bonne planification est capitale et malheureusement d'autres projets prioritaires à l'époque ne nous ont pas donné la possibilité de le mettre à l'agenda. Ce projet de sentier est maintenant sur notre liste des priorités pour cet été. Nous avons commencé à étudier différentes approches et devrions avoir une proposition finale avant la fin du printemps.

Les résidants qui sont directement touchés par ce projet auront l'occasion de visualiser la proposition et d'apporter leurs commentaires avant qu'une décision finale ne soit prise.

## Programme de pavage

Nous entamerons ce printemps la dernière phase du programme de pavage 2014 qui avait été écourté en raison du temps froid. Notre programme de pavage 2015 débutera au cours de l'été ou en début d'automne.



Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du conseil municipal.



## Rétablissement des faits

Depuis bientôt neuf ans et demi que j'occupe le poste de mairesse, la Ville a toujours été réceptive et généreuse à l'égard des demandes d'accès à l'information, qu'elles proviennent de citoyens, d'entreprises ou de journalistes. Nous reconnaissons que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* exige une interprétation libérale et que tout refus de communiquer des documents demeure l'exception à la règle.

Avant les élections de 2013, la Ville recevait très peu de demandes d'accès à l'information et celles que nous recevions se rapportaient le plus souvent aux questions environnementales en lien avec des entreprises. En 2014, la Ville a accusé une hausse importante du nombre de demandes provenant des citoyens, soit 21 demandes distinctes dont 19 d'une même et unique personne. La Ville a répondu à chacune des demandes comme l'exige la loi. Depuis le 25 mars 2015, la Ville a reçu 22 demandes distinctes provenant de quatre résidents différents, dont deux se sont vues refusées.

À ma connaissance, il s'agit d'une première dans l'histoire de la Ville où l'article 137.1 est invoqué pour refuser une demande. À cette fin, une autorisation de ne pas tenir compte de ces deux demandes a été soumise à la *Commission d'accès à l'information* et nous attendons leur réponse.

Il convient de noter que la première demande refusée concernait un accès à l'ordinateur de la mairesse tandis que la deuxième portait sur les factures associées aux comptes divers en date du 31 décembre 2013.

La loi prévoit qu'un organisme public se réserve le droit de refuser l'accès à des documents dans certaines circonstances. La jurisprudence a en outre établi que le volume de documents demandé, la nature systématique ou répétitive de la demande, les motifs du demandeur, la taille de l'organisation ainsi que les ressources mises à sa disposition, peuvent représenter de telles circonstances.

La première demande a été refusée car elle contrevient aux dispositions de la *Loi relative à la protection des renseignements personnels*. Quant à la seconde, Baie-D'Urfé en tant que petite municipalité, ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour effectuer la recherche de centaines de documents pouvant représenter d'innombrables heures de travail. Cette demande paralyserait le personnel de l'administration qui, dès lors, ne serait pas en mesure de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens.

Il est évident que la Ville ne cherche pas à restreindre les citoyens dans leur droit à l'information publique, mais plutôt à prévenir les demandes abusives ou préjudiciables au détriment des activités de la Ville.

Maria Tutino

## Graffiti

La Ville de Baie-D'Urfé a toujours eu une approche de tolérance zéro face aux graffiti. La Ville a récemment adopté une politique interne afin de réagir le plus rapidement possible aux signalements de graffiti sur le territoire de la Ville selon leur emplacement.

S'il s'agit d'un graffiti sur la propriété publique, c'est-à-dire un bâtiment ou une structure appartenant à la municipalité, la Ville procédera à son enlèvement dans les 48 h de son signalement si les conditions météorologiques le permettent.

Dans le cas de graffiti sur la propriété privée, c'est-à-dire les résidences, les entreprises et les clôtures privées, la responsabilité incombe au propriétaire. Selon le règlement des nuisances n° 969, *il est interdit au propriétaire, à l'administrateur, à l'occupant ou au locataire d'un immeuble de tolérer ou de laisser subsister sur sa propriété des graffitis ou des marques*. À défaut de respecter cette obligation, un avis d'infraction sera émis et un délai de dix jours sera accordé avant qu'une amende ne soit imputée.

Peu importe son emplacement, nous vous invitons à communiquer l'emplacement de graffiti au service des Travaux publics par courriel à l'adresse [graffiti@baie-durfe.qc.ca](mailto:graffiti@baie-durfe.qc.ca) ou par téléphone au numéro 514 457 2877.

Dans le cas de graffiti diffamatoire ou haineux, la Ville prendra tous les moyens à sa disposition pour les enlever dès le signalement. À l'extérieur des heures de bureau, veuillez communiquer avec le 514 630-1234 afin de signaler la présence d'un tel graffiti.



## Chronique environnementale

### Distribution d'arbres à la communauté

Dans le cadre de la *Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne* de la Ville de Baie-D'Urfé adoptée par le Conseil le 10 mars dernier, la Ville procédera à une distribution bi-annuelle (printemps et automne) de 250 arbres pour l'ensemble des propriétaires résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels, totalisant 500 arbres par année.

Voici les modalités de la première distribution :



- La Ville offrira aux propriétaires un choix parmi **10 espèces** d'arbres, tant des feuillus (arbres, arbustes et arbres fruitiers) que des conifères (arbres et arbustes).
  - Nous vous demandons d'identifier votre premier et second choix. **Un maximum de 2 arbres par adresse de résidence est offert** (1<sup>er</sup> choix assuré si dans les 250 premiers appelants, 2<sup>ième</sup> choix à voir selon l'achalandage.) Une preuve de résidence peut être exigée.
  - **RÉSERVATIONS DES ARBRES** : du **7 avril à 9 h** au **24 avril à 12 h**.
- À partir du **7 avril à 9 h**, les citoyens doivent communiquer avec Emmanuelle Jobidon au **514 457-7604** afin de réserver leur(s) arbre(s).

Si la ligne est occupée, laissez un message avec la date, l'heure et vos choix d'espèces. Il est possible également d'envoyer un courriel à [ejobidon@baie-durfe.qc.ca](mailto:ejobidon@baie-durfe.qc.ca).

**La distribution des arbres se fera entre le 4 et le 8 mai.** Ils seront livrés et déposés dans l'entrée de l'adresse confirmée lors de votre réservation.

Pour voir les photos associées à chaque espèce, rendez-vous dans la section *Environnement* de notre site Internet ou encore communiquez avec moi pour prendre rendez-vous.

Au plaisir de discuter de plantation avec vous!



Emmanuelle Jobidon  
Coordonnatrice du dossier environnemental  
514 457-7604 | [ejobidon@baie-durfe.qc.ca](mailto:ejobidon@baie-durfe.qc.ca)

### Agrile du frêne

Vous êtes invités à la séance d'information portant sur la *Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne* adoptée par la Ville de Baie-D'Urfé. Venez en apprendre davantage sur la stratégie en général de même que sur les subventions offertes aux propriétaires de frênes de plus de 25 cm de diamètre dans le cadre de travaux d'abattage ou de traitements au *TreeAzin*. La **séance d'information bilingue aura lieu le jeudi 23 avril 2015 à 19 h à la Grange Rouge.**

Nous vous attendons en grand nombre!



## POILS ET PATTES

### Pour des dents en santé!

Tout comme les humains, nos animaux de compagnie ont aussi besoin d'une bonne hygiène buccale. Une habitude à prendre dès leur plus jeune âge et qu'on intègre dans le cadre d'une routine. Il est étonnant de constater que 85 % des chiens et chats éprouvent des problèmes dentaires ou des infections de gencives qui pourraient être évités, si on se donnait la peine de leur brosser les dents régulièrement. En effet, les dents accumulent du tartre où se logent des bactéries qui peuvent causer à la longue beaucoup de souffrance à l'animal lorsqu'il mange et favorise la mauvaise haleine.



Bien sûr, il n'est pas toujours facile d'avoir la coopération de pitou ou minou dans ce genre d'activité. Bien que la brosse

soit encore l'option à privilégier, il existe sur le marché des diètes conçues pour jouer le rôle d'une brosse à dents et comprenant tous les nutriments d'une saine alimentation. Sachez aussi que les chiens de petite taille et les chats siamois sont plus à risque de contracter des maladies parodontales.

*Mieux vaut donc prévenir que guérir!*

## CUEILLETTE DE BRANCHES

### Printemps 2015

Le service de cueillette de branches du printemps est offert du **27 avril au 12 juin 2015**. Veuillez noter que les citoyens qui laissent leurs branches sur le bord de la route à l'extérieur de cette période se verront imputer une amende. Les cueillettes reprendront à l'automne 2015.



## PATINOIRES

Veuillez noter que les PATINOIRES de la Ville sont désormais **FERMÉES**.

## LE 7<sup>e</sup> DÉFI ANNUEL DE LA PATROUILLE DES NIDS-DE-POULE

du 4 au 8 mai 2015

Tous les jeunes de Baie-D'Urfé sont invités à participer au *Défi des nids-de-poule* 2015. La mairesse Tutino versera personnellement 5 \$ au premier jeune à aviser la Ville de la présence d'un nid-de-poule dans lequel pourrait s'asseoir Laurence, la mascotte du conseil jeunesse.

Le jeune qui découvrira le plus gros nid-de-poule (peu importe si sa grandeur est inférieure à la grandeur minimale établie) aura droit à une carte-cadeau de 40 \$ chez *Subway*.

Tout nid-de-poule identifié doit être signalé à Carole Lecours au numéro **514 457-2877**.

Bonne chance à tous!

## COLLECTE SPÉCIALE DES FEUILLES ET BRINS D'HERBES

La collecte spéciale des feuilles et brins d'herbes aura lieu le **29 avril 2015**.

Veuillez laisser vos feuilles en bordure de la route avant 8 h le jour désigné. Les feuilles et brins d'herbes doivent être déposés dans des grands sacs recyclables, de préférence orange ou transparent. Pour des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec Carole Lecours du service des Travaux publics au numéro **514 457-2877**.

## PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC

de la mi-avril à la fin mai 2015

La Ville procédera à l'inspection, à l'essai et au rinçage de ses bornes-fontaines dans le cadre de son programme d'entretien du réseau d'aqueduc.

Une baisse de pression ainsi qu'une légère coloration (rouge) de l'eau pourront être observées au cours des travaux. Quoique sans danger, nous vous demandons tout de même de vérifier si l'eau présente une coloration avant de l'utiliser. Si elle devient colorée, assurez-vous de laisser couler l'eau froide jusqu'au retour d'une eau claire.

